

# PROJET TABLE DE MARQUE

## DE NOUVELLES POSSIBILITES DE DESIGNATIONS DES OTM

Comités, ligues et fédération ont la **possibilité de désigner des OTM dans le club où ils sont licenciés, à condition:**

- que ces OTM aient le niveau de formation requis
- que les désignations soient officielles,
- qu'en championnat de France, les OTM du club ne soient pas la majorité des officiels de la table
- que les OTM proposés par les clubs acceptent d'officier à l'extérieur de leur club.

*Les départements et les ligues désignent jusqu'au championnat de France, la CFAMC désigne sur le championnat professionnel (PRO A - PRO B et LF) ainsi que sur les rencontres internationales.*

## DES COÛTS DE TABLES DE MARQUE MAITRISÉS

○ **Les coûts de table maxima sont fixés par division et l'indemnité de rencontre est dépendante du niveau de pratique:**

- NM3 – NF1-NF2-NF3: 130 €, comprenant une indemnité de rencontre de 25€ par OTM
- NM2-LIGUE 2-ESPA : 160 €, comprenant une indemnité de rencontre de 30€ par OTM
- NM1: 230 €, comprenant une indemnité de rencontre de 35€ par OTM
- PROA-PROB-LFB: 280 €, comprenant une indemnité de rencontre de 45€ par OTM

***Les coûts de tables sont entièrement pris en charge par le club recevant. Pour pouvoir bénéficier des frais limités, les clubs doivent présenter, en début de saison, au minimum, deux officiels ayant le niveau requis pour pouvoir être désignés sur les rencontres du niveau concerné.***

*N.B. Le coût des tables régionales ou départementales, quand elles existent, est limité à 100€ (indemnité de 20€) pour les tables de trois, à 70€ pour les tables de deux. Pour une désignation unique le coût maximal est de 35 €.*

- **Le co-voiturage est recommandé:**

**Le recours au co-voiturage est souhaité.** Il facilite la mission des répartiteurs. Dans ce cas, seul le conducteur percevra les indemnités de déplacement. NB : Dans les cas d'un déplacement nécessaire pour se rendre sur la route du conducteur, les frais sont pris en charge dans la convocation.

## LES FORMATIONS

**Les FORMATIONS se doivent d'être homogènes. Elles sont placées sous la responsabilité des R.T.Z.**

### **UNE FORMATION INITIALE :**

- ***C'est une formation club:***

→ Les formateurs sont des OTM qualifiés et expérimentés (ayant officié ou officiant régulièrement sur un niveau de pratique supérieur)

→ La durée du module de formation est de 2 heures minimum

→ Les supports pratiques sont les rencontres du club

→ Les contenus abordés sont la tenue de la feuille de marque, le chronométrage, les rôles et fonctions des officiels.

- ***Poursuivie par une formation départementale ou régionale:***

→ Les formateurs sont des formateurs agréés par les R.T.Z.

→ Les supports pratiques sont les TIC, TIL (benjamins, minimes 1), tournois, plateaux, sélections et finales.

→ Les contenus sont la marque, le chronométrage, la communication, des notions de 24 " et une initiation au rôle d'aide marqueur.

→ La validation se fait par un QCM (note minimale de 12/20) portant sur les fonctions de l'OTM, élaboré par les responsables de zones avec une évaluation pratique.

## ○ ***Puis par une formation de Ligue pour l'accès au championnat de France:***

- Les formateurs sont des formateurs agréés par les R.T.Z.
- Les supports pratiques sont au minimum de niveau finales régionales ou championnat de France jeunes.
- Les contenus sont la gestion des erreurs, la communication et la maîtrise des trois postes.
- La validation se fait par un QCM (note minimale de 14/20) portant sur le règlement général et sur les fonctions d'OTM, élaboré par les responsables de zones, avec une évaluation pratique.

## ○ ***Et enfin une formation vers le Haut Niveau:***

Des stages de sélection sont organisés avec les candidats détectés par les zones (4 par zone).

- Les formateurs sont les responsables OTM de zone et les responsables nationaux .
- Les supports pratiques sont les tournois de niveaux correspondants (TIZ, etc...).
- Les contenus sont l'utilisation de la vidéo, l'auto-évaluation, la e-marque, le système precision time, le rôle de l'aide marqueur, le travail d'équipe et les procédures particulières.
- La validation se fait par un QCM (note minimale de 16/20) portant sur les situations particulières, élaboré par le responsable national à la formation.

## **LA FORMATION CONTINUE**

**Niveau club** : Possibilité de suivre et accompagner les OTM, en assurant le contrôle des feuilles de marque.

**Niveau Région** : Une observation pratique minimum au cours de la saison, assurée par un OTM du niveau supérieur et un recyclage biennal obligatoire.

**Niveau CF** : Un recyclage théorique annuel obligatoire et observations pratiques (évaluateurs arbitres et évaluateurs OTM).

**Niveau HN** : Un recyclage annuel obligatoire (pratique et théorique), organisé par les zones, selon des modalités définies:

→ Les formateurs sont les responsables OTM de zone, en présence du formateur de formateurs de la zone ou de l'un de ses cadres techniques.

→ La durée est de un jour et demi minimum.

→ Les supports pratiques ont lieu sur des tournois.

→ Les contenus sont l'analyse de séquences vidéo, les nouvelles règles et les interprétations.

Il est possible d'accueillir des O.T.M. d'une autre zone, d'une autre ligue ou d'un autre département.

**- De l'auto-formation avec e – learning.**

**- Des stages organisés sur les grands évènements.**

## DES EVALUATIONS SUR LE HAUT NIVEAU

**- Prise en compte des fiches observations évaluateurs arbitres,**

Avec un barème établi en fonction des erreurs commises.

**- Auto-évaluation de l'équipe de table de marque,**

Qui est réalisée à partir d'une fiche envoyée par le marqueur de la rencontre au responsable de zone.

**- Contrôle des feuilles de marque par la CFAMC.**

Chaque semaine, un contrôle du travail réalisé par le marqueur est effectué sur plusieurs divisions des championnats. Le compte rendu est envoyé mensuellement aux ligues régionales.

**- Evaluations pratiques sur les rencontres des grands évènements.**

### **Des montées et des descentes...**

1. **Les descentes** sont gérées par la CFAMC: une descente minimum par ligue est prévue.

2. **Les montées** se font en fonction des circonstances. Elles sont proposées par le responsable OTM de zone, en coordination avec ses référents des ligues. Les OTM qui accèdent à la montée ont été détectés par le responsable de zone. Ils devront participer au stage national de sélection dans l'année.

3. **Le nombre d'OTM par ligue:** le nombre d'OTM HN dépend du nombre de clubs HN.

Même s'il n'y a pas de clubs HN, il y aura un maximum de 3 OTM HN, pour éviter les déserts géographiques (sauf cas particulier d'absence de candidat à la montée: dans ce cas il ne reste que 2 OTM). Voir tableau remis à jour nombre d'OTM par rapport au nombre d'équipes.